



Genève, le 25 avril 2018

Le Conseil d'Etat

1912-2018

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Doris Leuthard
Conseillère fédérale
Kochergasse 6
3003 Berne

Concerne : projet d'arrêté fédéral relatif au plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance des propositions transmises par l'Office fédéral des routes (OFROU) le 17 janvier 2018 quant à la consultation relative au financement des routes nationales sur la période 2020-2023, aux grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, ainsi qu'à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales avec le crédit d'engagement correspondant.

Après analyse du rapport explicatif transmis, nous sommes satisfaits de la décision de la Confédération concernant l'inscription des projets d'élargissement autoroutier entre Perly et Nyon, à l'horizon de réalisation 2030.

Concernant les jonctions de Grand-Saconnex, Vernier-Canada et Lancy-Sud, nous avons constaté que l'article 1 de l'arrêté fédéral garantit leur réalisation dans le cadre du budget de dépenses, à hauteur de 8,156 milliards de francs pour la période 2020-2023.

Toutefois, nous souhaitons que le projet de la traversée du lac, soutenu par la population genevoise à près de 63% lors du vote du 5 juin 2016 sur l'initiative populaire "OUI à la grande Traversée du Lac !", soit inscrit dans la planification des grands projets de la Confédération, celui-ci répondant parfaitement aux objectifs fixés dans le rapport explicatif du présent arrêté. En effet, il permettrait l'accroissement, à bon escient, de la capacité des routes nationales, afin de lutter contre la surcharge du réseau. Or, nous constatons paradoxalement que dans ce même document, le tronçon autoroutier de l'A1 entre Genève et Lausanne est reconnu comme l'un des trois les plus engorgés de Suisse. En conséquence, nous réitérons à ce titre notre demande d'une meilleure prise en compte de ce projet dans vos planifications à long terme, afin de garantir le financement de l'infrastructure en vue de sa réalisation et d'assurer la cohérence avec les documents de planification genevois (mobilités 2030, plan directeur cantonal) et franco-valdo-genevois (projets d'agglomération).

Nous tenons également à saluer la clarification des critères qui permettent de préciser la définition des grands projets.

Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons en annexe le questionnaire transmis dans le cadre de votre consultation et dûment rempli.

Notre Conseil vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces remarques.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

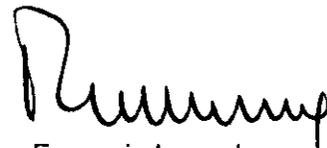
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Annexe mentionnée

ANNEXE QUESTIONNAIRE RELATIF AU PROJET MIS EN CONSULTATION

Vous trouverez ci-dessous la prise de position détaillée du Conseil d'Etat selon le questionnaire fourni en annexe du rapport explicatif pour la consultation.

Généralités concernant le projet mis en consultation

1. Approuvez-vous les grandes lignes du projet ?

Le canton de Genève est satisfait de la décision de la Confédération concernant l'inscription des projets d'élargissement autoroutier entre Perly et Nyon à l'horizon de réalisation 2030. Concernant les jonctions de Grand-Saconnex, Vernier-Canada et Lancy Sud, l'article 1 de l'arrêté fédéral garantit leur réalisation dans le cadre du budget de dépenses 8,156 milliards de francs pour la période 2020-2023.

2. Estimez-vous que certains sujets n'ont pas été suffisamment pris en considération ?

Le canton souhaite inscrire le projet de la traversée du lac dans la planification de la Confédération, afin de garantir le financement de l'infrastructure en vue de sa réalisation et d'assurer la cohérence avec les documents de planification genevois (mobilités 2030, plan directeur cantonal) et franco-valdo-genevois (projets d'agglomération).

Plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales sur la période 2020-2023

3. Les explications concernant la fixation du plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2020-2023 sont-elles claires ?

Le canton souhaite que les jonctions à réaliser sur Genève soient nominativement citées par souci de clarté.

Grands projets

4. Que pensez-vous des critères servant à définir les grands projets ?

Le rapport explicatif précise qu'un projet d'aménagement est affecté aux grands projets s'il remplit cumulativement les critères suivants :

- type d'infrastructure
- montant des coûts
- importance politique

Ces critères permettent de clarifier la définition des projets et d'avoir une lecture commune pour tous les cantons, en précisant la définition d'un grand projet.

5. Acceptez-vous que le deuxième tube du tunnel routier du Gothard soit classé parmi les grands projets ?

Compte tenu des critères définis ci-dessus le Canton de Genève accepte la proposition faite par le DETEC concernant l'inscription du deuxième tube du tunnel routier du Gothard parmi les grands projets.

Programme de développement stratégique des routes nationales

6. Approuvez-vous la perspective à long terme établie pour le réseau des routes nationales. Dans la négative, que faudrait-il modifier ?

Comme demandé précédemment, le Canton de Genève souhaite voir le projet de la traversée du lac inscrit dans les planifications à long terme de la Confédération.

En date du 5 juin 2016, la population genevoise a soutenu à près de 63% l'initiative populaire « OUI à la grande Traversée du Lac ! ». La Constitution de la République et canton de Genève est ainsi dotée d'un nouvel article 192A, affirmant la réalisation d'une Traversée du Lac et d'un bouclage autoroutier (alinéa 1), la possibilité d'envisager un financement en partenariat avec le secteur privé parallèlement au mode de financement fédéral afin d'en accélérer la réalisation (alinéa 2) et la réalisation de mesures d'accompagnement, notamment

pour renforcer l'efficacité des transports publics, de la mobilité douce et créer des espaces publics (alinéa 3).

L'élargissement de l'autoroute prévu à 2*3 voies entre Perly et Nyon ne palliera qu'en partie les problèmes de saturation de ce tronçon à long terme, saturation qui devra être de nouveau à assainir au-delà de 2030 grâce à la construction du contournement Est de Genève avec la traversée du lac offrant à l'agglomération un ring autoroutier complet indispensable à son bon fonctionnement.

7. Le programme de développement stratégique des routes nationales est-il complet par rapport au volume de projets pris en considération ?

Non, nous considérons que la traversée du lac devrait être inscrite dans les planifications à long terme de la Confédération.

8. Que pensez-vous de la répartition des projets d'extension dans les horizons de réalisation et dans les étapes d'aménagement ?

Le canton est satisfait que l'élargissement de l'autoroute fasse partie des projets inscrits à horizon 2030.

Autres remarques

9. Quelles autres remarques relatives au projet mis en consultation souhaitez-vous formuler ?

Pas de remarque complémentaire.